

Certificat



- ARMATURES

n° A 00/010 Rév. 6

attribué à

RUHL Hardy b a

pour les armatures fabriquées sur le site de

GENNEVILLIERS (92)

En vertu de la présente décision notifiée par l'AFCAB, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits mentionnés ci-dessus, dans les conditions des Règles générales de la marque NF et des Règles de certification NF 254.

Ce certificat comporte 3 pages - Le lecteur est invité à vérifier les **conditions de validité de ce certificat** (cf. fiche descriptive)

Date de décision : 21/03/2011
Date de validité : 30/06/2012

cofrac


ORGANISME
ACCREDITÉ
SOUS LE N° 5-0007
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
CERTIFICATION
DE PRODUITS
INDUSTRIELS

Pour l'AFCAB,


B. CRETON,
Président de l'AFCAB

FICHE DESCRIPTIVE

VALIDITE DU CERTIFICAT

Ce certificat atteste que les produits décrits dans la présente fiche descriptive sont conformes à la norme NF A 35-027 et fabriqués conformément aux spécifications de gestion de la qualité décrites dans les Règles de certification NF – Armatures. Ces produits doivent porter la marque  – Armatures.

Cette décision a été prise après évaluation. Elle annule et remplace toute décision antérieure. Elle est valide sous réserve de la surveillance périodique effectuée par l'AFCAB, qui peut prendre toute sanction prévue dans les Règles générales de la marque NF et dans les Règles de certification NF – Armatures. Le lecteur peut vérifier à tout moment que ce certificat est toujours valide en consultant le site de l'AFCAB : www.afcab.org rubrique « Certificats ».

Le lecteur peut vérifier que le produit qui lui est livré relève de ce certificat en vérifiant que le logo  et le n° de ce certificat figurent sur l'étiquette du produit.


TITULAIRE

Usine de production	Contact commercial	Siège social
<p>RUHL Hardy b a 15 à 19, Route de Seine CE 255 92230 PORT DE GENNEVILLIERS</p>	<p>Tél. : (33) (0)1 47 92 72 20 Fax : (33) (0)1 47 92 06 18 E-mail : Site web :</p>	<p>RUHL Hardy b a 15 à 19, Route de Seine CE 255 92230 PORT DE GENNEVILLIERS</p>

PRODUITS CERTIFIES

Norme de référence		NF A 35-027
Catégorie	Armatures sur catalogue	Non
	Armatures sur plan	Oui
	Armatures manchonnées	Oui
Opérations couvertes	Dressage	Oui
	Coupe	Oui
	Façonnage	Oui
	Assemblage par soudage	Non
	Formage de panneaux soudés	Non
	Adjonction de dispositifs de raboutage ou d'ancrage des armatures du béton	<p>« BARTEC » pour les diamètres d'armatures 12 à 40 mm bénéficiant du certificat M 99/002.</p> <p>« GRIPTEC » pour les diamètres d'armatures 12 à 40 mm bénéficiant du certificat M 02/004.</p> <p>« FORTEC » pour les diamètres d'armatures 12 à 40 mm bénéficiant du certificat M 10/015.</p>

CARACTERISTIQUES CERTIFIEES

Les armatures conformes à la norme NF A 35-027, qui portent la marque  - Armatures délivrée par l'AFCAB :

- /// sont conformes aux plans, catalogues et/ou aux pièces écrites de la commande reçue par l'armaturier,
 - ▶ respect des diamètres d'armature, des dimensions et longueurs d'ancrage (écart toléré compris selon les cas entre 10 et 50 mm),
 - ▶ conformité des mandrins de façonnage (cf. § 4.5.2 de la norme NF A 35-027)
 - ▶ conformité des quantités d'éléments livrées,
 - ▶ respect des prescriptions de forme.
- /// présentent des caractéristiques géométriques, mécaniques et technologiques conformes aux spécifications définies dans les normes relatives aux aciers pour béton armé constitutifs :
 - ▶ aciers constitutifs conformes aux normes qui leur sont applicables,

- ▶ non-altération des caractéristiques géométriques et mécaniques au cours du dressage,
- ▶ respect des procédures établies par le fabricant de dispositifs de raboutage ou d'ancrage des armatures du béton pour la préparation des barres destinées à être manchonnées.
- /// respectent les tolérances dimensionnelles prescrites (écart toléré compris selon les cas entre 10 et 50 mm).
- /// sont fabriquées avec une qualité contrôlée suivant les dispositions des Règles de certification NF – Armatures.

L'AFCAB n'a pas pour mission de vérifier les études qui pourraient être réalisées par l'armaturier certifié, qu'elles concernent la constitution du catalogue ou des adaptations plus ou moins importantes des plans.